



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 3 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
27 octobre 2025	
DATE D’AFFICHAGE	
0 7 NOV. 2025	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 0 7 NOV. 2025 et publication du 0 7 NOV. 2025 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **trois novembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Marcel DUMAS, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Patrick PORNET donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Katy VAZQUEZ DUDEK

OBJET : 2025-038 : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, les crédits sont insuffisants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20251103-2025-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025
Publication : 07/11/2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Chapitre 66 compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance : + 970 € Chapitre 65 compte 657363 – Subvention au CCAS : + 1 200 € Chapitre 011 compte 6232 – fêtes et cérémonies : - 2 170 € Chapitre 042 compte 6811 : Dotations aux amortissements : + 7 000 € 023 : - 7 000 €	
Recettes		021 : - 7 000 € Chapitre 040 compte 28041582 : + 7 000 €

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°2.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 3 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Katy VAZQUEZ DUDEK